

LES PLANS TERRIERS

Époque
pré-industrielle

Que faut-il savoir des plans terriers pour en exploiter utilement les données ?

□ Les plans terriers font partie du vaste ensemble des documents cartographiques hérités de la période pré-industrielle. Ils s'en distinguent par une délimitation plus précise des propriétés. Ils ont une fonction fiscale qui les apparente à nos plans cadastraux.

□ Les plans terriers illustrent les livres terriers. Ceux-ci établissent l'impôt foncier dû au seigneur d'un lieu déterminé. Les plans situent les parcelles, définissent leurs contours, indiquent leur affectation. Chaque parcelle est numérotée. Les chiffres renvoient au livre terrier, lequel mentionne la nature du bien, sa superficie, le nom de la personne qui l'exploite et le montant de la contribution.

□ La plupart des plans terriers appartiennent à la catégorie des plans figuratifs. Comme le font de nombreux plans urbains et villageois anciens, les Plans terriers associent des dessins aux données cartographiques. Les zones bâties (châteaux, églises, chapelles, fermes, moulins, ponts, maisons, etc.) sont vues « à vol d'oiseau » afin d'identifier les types d'édifices, les annexes, les cours, les jardins, etc.



Vue de détail de la *Carte géométrique des biens du duc d'Arenberg dans le village de Châtelineau*. 22 juillet 1792. 109,5 x 80,5 cm. Archives générales du Royaume, Bruxelles. Section Cartes et plans, n° 984, coté Châtelineau n° 1 (5 barré).

La *Carte géométrique* de 1792 provient des archives du duc Louis Engelbert d'Arenberg (1750-1820), seigneur de Châtelineau à partir de 1779. Elle inventorie ses biens fonciers dans le village. Elle est dessinée par Jean François Mussche, géomètre arpenteur à Enghien, localité où la famille d'Arenberg possède un château et séjourne fréquemment. L'ordre d'effectuer le relevé est donné par l'intendant général et conseiller du duc. Pour identifier et mesurer les parcelles, le géomètre se rend sur place à plusieurs reprises et sollicite les avis des notables villageois.

La cartographie est précise. En revanche, les dessins des bâtiments sont des évocations. Ils ne donnent qu'une image approximative de la réalité. Ils concernent principalement le noyau villageois et ses extensions, quelques fermes isolées, le château seigneurial (C N°1) et, près de la Sambre, le hameau de la Franche-Chambre conduisant au pont de Châtelet.



□ Les plus anciens Plans terriers se soucient assez peu de précision cartographique. Ils donnent la priorité à la représentation du paysage. Au XVIII^e siècle, les plans sont réalisés par des géomètres et gagnent en rigueur, en clarté et en exactitude.

La manière de les concevoir se normalise. Le coloriage respecte des codes qui annoncent ceux des cartes topographiques : les bois sont en vert foncé, les terres arables en brun clair, les prairies en vert clair, les vergers en vert clair piqué d'arbres disposés régulièrement, les cours d'eau et les étangs en bleu, etc.

Quelles précautions faut-il prendre pour faire bon usage des données fournies par les plans terriers ?

□ La localisation et la délimitation des parcelles sont en général assez justes, leur affectation aussi. Les voies de circulation sont tracées correctement. Les zones bâties sont placées aux bons endroits. Par contre, les parties figuratives manquent de réalisme. Le géomètre se transforme en miniaturiste et, pour plaire à son commanditaire, donne la priorité à l'esthétique et met en valeur de façon parfois excessive certains éléments du paysage : parcs, châteaux, églises, arbres remarquables, calvaires, etc.

□ Les plans terriers inventorient les propriétés du seigneur dont dépend le lieu cartographié. Ce ne sont pas des plans de l'ensemble des biens fonciers d'un endroit donné.

□ L'affectation des parcelles, le tracé des voies de circulation, l'implantation et la densité du bâti varient avec le temps. Les plans terriers fournissent un état des lieux à un moment déterminé. Sauf exception, ils ne sont pas mis à jour périodiquement, ce qui empêche d'observer l'évolution d'un même endroit d'époque en époque.

Comment se procurer des copies de plans terriers ?

- Les monographies et les périodiques d'histoire locale sont une première source. Habituellement, les auteurs mettent leur point d'honneur à repérer et à publier tous les documents encore existants et donc les cartes et plans anciens.

- Les Archives générales du Royaume à Bruxelles et les Archives de l'État dans les provinces travaillent depuis plusieurs années à numériser tous leurs documents cartographiques anciens et à les mettre en ligne. Il est ainsi possible de les voir et d'en obtenir une copie.

Il existe aujourd'hui un site Internet qui regroupe l'ensemble des ressources disponibles et facilite le repérage : <https://www.carte-sius.be>.

Quel est l'intérêt des plans terriers pour faire de l'étude du milieu ?

□ Les plans terriers sont parmi les premiers documents cartographiques fiables de notre histoire. Ils contiennent souvent les données les plus anciennes relatives au paysage villageois d'autrefois, au terroir, au réseau des voies de circulation, au bâti, aux toponymes et même aux anthroponymes (que l'on peut associer aux renseignements fournis par les registres paroissiaux).

□ Les plans terriers ont l'inconvénient de ne cartographier qu'un petit territoire, mais il est possible d'en élargir la perspec-

tive en les rapprochant des cartes topographiques de la même époque, par exemple la *Carte des Pays-Bas autrichiens*, dite *Carte de Ferraris*, de la fin du XVIII^e siècle.

□ La mise en parallèle des plans terriers et des plans cadastraux du XIX^e siècle est souvent instructive. Elle souligne les permanences, mais aussi les changements : réaffectation des sols et modification des productions agricoles, mutation des parcelles, développement et ramification des voies de circulation, expansion de l'artisanat rural et pré-industrialisation, densification et renouvellement du bâti, etc.

En savoir plus...

- Luc JANSSENS, *Cartographie picturale ou cartographie enrichie d'éléments picturaux*, dans *Le peintre et l'arpenteur. Images de Bruxelles et de l'ancien duché de Brabant*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2000, pp. 29-37.

- Nicolas VERDIER, *Cartes et paysages*, dans *Les Carnets du paysage*, 20, Paris, École nationale supérieure du Paysage, 2010, pp. 12-29.